

## Une place pour l'économie au Conseil fédéral

Parfois, les effets indirects d'un événement sont plus importants que l'événement lui-même. C'est ainsi que l'absence de neige dans les stations pendant plusieurs hivers a provoqué, à droite, une mise en sourdine provisoire du refrain «moins d'Etat», jusqu'à ce que la Confédération compense le manque à gagner de ces mornes saisons.

Le cas de l'échec du nouveau régime des finances fédérales est similaire. Le «non» du peuple et des cantons pèse certes lourd en conséquences directes, mais les effets indirects du verdict sont à nos yeux encore plus importants.

C'est d'abord l'échec d'un projet commun à tous les partis gouvernementaux. La TVA était, dans notre système de concordance si souvent boiteux et indécis, une des rares ententes unanime et importante de ces dernières années. Cet échec va donc augmenter le poids de ceux qui aimeraient — sans proposer d'alternative — en finir avec la concordance. Car si le gouvernement et les quatre partis gouvernementaux ne suffisent plus à faire passer un projet comme celui de dimanche dernier, comment envisage-t-on de s'attaquer aux décisions encore plus importantes, comme notre future association, sous quelque forme que ce soit, avec l'Europe communautaire ?

Autre conséquence indirecte, il faut s'interroger sur le sens des procédures de consultation organisées par le gouvernement avant toute modification législative ou constitutionnelle. Cette procédure a été développée après la Seconde Guerre mondiale pour intégrer toutes les organisations faitières au compromis politique. Elle avait aussi pour but d'éviter les nombreux référendums lancés au début de la crise économique mondiale des années trente et qui bloquaient la machine législative. Avec ce système, les organisations économiques influencent considérablement les projets de loi et le gouvernement est en droit d'attendre le soutien, en votation po-

pulaire, de ceux à qui il fait des concessions. Mais les organisations économiques ont de plus en plus de mal à intégrer les différents intérêts qu'elles représentent et aussi bien le Vorort que l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ne sont plus capables de regrouper leurs membres sur un compromis, même considéré comme vital pour le pays.

Nous nous approchons donc d'une situation semblable à celle des années trente: vu les blocages dont souffrait le processus législatif et l'impasse à laquelle menait la démocratie directe, le Conseil fédéral s'est fait donner les pleins pouvoirs: plus d'une centaine de décisions importantes, avant la seconde Guerre mondiale, ont été prises par l'exécutif sans que le dernier mot fût laissé au Parlement, au peuple ou aux cantons. Mais pareille solution n'est plus praticable. Restent donc deux possibilités: soit abandonner toute procédure de consultation puisque le gouvernement n'y gagne rien, soit donner aux organisations faitières de l'économie la place qu'elles méritent: puisque nous acceptons que le Vorort et l'USAM nous gouvernent, il faut en tirer les conséquences et qu'elles soient représentées au Conseil fédéral, ou pourraient siéger MM. Borgeaud et Kündig !

Troisième conséquence indirecte, il faut se poser quelques questions sur la démocratie directe. Le Conseil fédéral et les Chambres ont ficelé un grand paquet qui reflétait la complexité de la matière et qui avait l'avantage d'indiquer à tout le monde où il allait perdre et où il allait gagner. Pour l'élite politique, le paquet était acceptable parce qu'il était en principe équilibré: TVA légère contre soumission des services, suppression de la taxe occulte contre régime durable; suppression du droit de timbre contre compétence du Parlement d'augmenter la TVA pour financer l'AVS. Mais un compromis raisonnable pour ceux qui le négocient est parfois difficile à

WL

(suite à la page 3)

# Examen critique

(ag) Que la classe politique soit désavouée par le souverain, ce n'est pas un drame. La démocratie directe est faite pour ça. L'analyse du scrutin n'a donc aucune raison de tourner au défaitisme désabusé. Mieux vaut privilégier la critique et l'autocritique.

On s'étonnera donc que M. Stich, qui n'a jamais eu la réputation d'un Européen très convaincu, extrapole à partir de cet échec pour prédire les difficultés plus grandes encore de la ratification du traité sur l'EEE.

Que ne s'interroge-t-il aussi sur l'équilibre du paquet ? Supprimer la taxe occulte qui frappe avant tout l'industrie d'exportation et alléger les clients des banques en trouvant la compensation chez les seuls consommateurs, est-ce socialement vendable ? Quel grain à moudre ?

De même les partis gouvernementaux ont conclu, en comité très secret, un accord qui a été respecté au niveau parlementaire avec discipline mais qui a laissé à beaucoup le sentiment d'une diplomatie occulte.

Or sur un sujet aussi difficile où inévitablement on rencontre l'opposition des anti-fiscalistes, des métiers touchés, il faut un accord en profondeur. La classe politique qui se plaint d'avoir été désavouée a singulièrement manqué de conviction quand elle devait, sur le terrain, entraîner l'opinion. Combien de parlementaires se sont expliqués courageusement ? Inversement, les pourfendeurs du projet, où étaient-ils lorsque le Parlement débattait ?

Si le Parlement n'est pas le lieu de la discussion vraie et si ceux qui se sont engagés par leur vote de député ne l'assument pas publiquement, faut-il s'étonner du désaveu ou du discrédit ?

## Les deux campagnes

Les opposant ont joué à la fois du moins d'Etat et de l'argument fédéraliste.

Le moins d'Etat sous sa forme doctrinaire est inacceptable. Les dépenses publiques augmenteront encore plus vite que le PNB pour des raisons démographiques notamment. Le style radical de droite, tendance Loetsch, ancien conseiller aux Etats argoviens, qui a retrouvé pour cette votation ses slogans des

année septante, est irréaliste. Il aboutira à des blocages graves. Il est indispensable d'abord d'identifier les coûts supplémentaires prévisibles. Par exemple, ceux de la politique étrangère. Comme tous les pays riches, la Suisse devra payer pour les régions pauvres d'Europe. Mais la santé, la prévoyance sociale, la recherche, l'éducation ont des coûts en hausse d'ores et déjà programmés.

Si la droite joue cette carte usée du «moins d'Etat», avec variante poujadiste, il n'y a pas d'accord possible. Mais elle aura à assumer la responsabilité politique des blocages prévisibles.

En revanche, un transfert de ressources directes aux cantons est négociable. Ils sont exposés en première ligne de l'augmentation des dépenses. Evidemment ce transfert ne peut pas être un cadeau aux gros contribuables, mais une reprise intégrale de la progressivité de l'impôt fédéral direct par les cantons.

Ce schéma donne un accroissement des ressources publiques. Ce que les cantons récupèrent (en plus) est perdu par la Confédération qui compense par les ressources indirectes.

Si la droite veut mener un combat de classe, il faut rompre. Mais nous sommes de ceux qui croient sur ce thème à la nécessaire recherche d'une concordance. L'Europe l'exige de nous. C'est un impératif, une priorité nationale. De cette manière seulement, la classe politique, désavouée par les associations économiques et le peuple, retrouvera son prestige... politique ■

## Le vide radical

Nous savions le parti radical zurichois en difficulté depuis certaines affaires... Mais de là à ce qu'il disparaisse. C'est pourtant, à en croire la déclaration du conseiller d'Etat et conseiller national radical Philippe Pidoux à 24 Heures, ce qui semble s'être passé dans la plus grande discrétion: «Non seulement le peuple a rejeté ce nouveau régime, mais la quasi-unanimité des cantons en a fait de même, sauf Zurich où il n'y a pas de parti radical.» Dont acte.

(cfp) Les électeurs et électrices bernoises ont reçu la deuxième édition de *La nouvelle constitution, journal de la révision totale de la Constitution du canton de Berne*, qui existe en français et en allemand. Il ne s'agit pas d'une traduction et les textes sont donc adaptés à la sensibilité des destinataires.

Si le numéro 1 était imprimé sur papier glacé, le numéro 2, suite à des remarques, l'est sur papier recyclé.

## CONSTITUTION BERNOISE

# Deuxième consultation

Le journal présente les éléments principaux du projet et rappelle les étapes parcourues depuis le vote populaire du 6 décembre 1987 par lequel la révision totale de la constitution cantonale de 1893 a été décidée. La procédure devrait aboutir à un vote sur le nouveau projet en juin 1993. Une carte permet de commander le projet commenté de la constitution issu des travaux de la commission du Grand Conseil, forte de 35 membres.

Les destinataires de la brochure sont invités à participer à la procédure de consultation. Cinq questions sont posées qui permettent de proposer des modifications, des adjonctions ou des suppressions d'articles; il est également possible de faire des remarques d'ordre général. Les participants à cette procédure sont aussi invités à dire s'ils sont d'accord avec le projet présenté.

On peut imaginer que les organisations politiques feront également part de leurs avis; certaines ont d'ailleurs convoqué des séances pour préparer et coordonner les réponses. Rappelons que la consultation de l'été 1989 au sujet d'un premier projet, élaboré par le professeur Zaugg, avait suscité l'envoi de 578 prises de position dont la synthèse avait fait l'objet d'un rapport de près de 500 pages. Nous aurons l'occasion de revenir sur le projet lui-même dans un prochain numéro.

# La responsabilité fédérale

(jd) Dans l'utilisation du droit, la part de l'interprétation est grande. Il y a donc matière à discussion. Ainsi à propos de la compétence de la Confédération de mener une activité de police préventive — dite police politique — contre les menées intérieures et extérieures pouvant mettre en péril la sécurité de l'Etat. Pour parler clair et plus concrètement, le droit de toute collectivité de défendre les institutions qu'elle s'est légitimement donnée.

Le Tribunal fédéral a donc tranché sans hésitation. La Confédération est compétente de par la Constitution et la base légale existe, même si cette dernière est bien fragile au vu des critères qui prévalent aujourd'hui. C'est précisément cette fragilité qui a incité le Conseil fédéral à préparer une loi en bonne et due forme sur la protection de l'Etat. Mais les juges de Lausanne ne sont pas allés jusqu'à prononcer l'illégalité de la police politique, ce qui les aurait conduits à abolir rétroactivement l'histoire d'un trait de plume.

A l'origine de cette dispute juridique, il y a le mécontentement justifié de certains cantons et de la ville de Zurich, mais surtout des personnes fichées, face aux

tergiversations et aux résistances de l'administration fédérale dans la communication aux intéressés des informations détenues par la police fédérale. Ces cantons et la métropole zurichoise ont voulu saisir l'occasion de contribuer à l'accélération de la procédure. Mais si la Confédération a manqué à une belle occasion d'agir vite et sans réticences pour restaurer la confiance des citoyennes et des citoyens autrement que par des déclarations d'intention, les cantons, en voulant se substituer à Berne, n'ont-ils pas cherché à se refaire à bon compte une vertu policière ? En effet les polices cantonales et municipales n'ont guère montré moins de zèle que leurs collègues fédéraux dans la surveillance à outrance de la population, et cela plus de leur propre initiative qu'en se conformant à des directives précises de Berne. Les derniers excès de la police municipale zurichoise révélés par le *Tages Anzeiger* — des agents auraient participé à des actions anonymes d'intimidation contre des activistes fichés — illustrent bien le degré incroyable d'autonomie de certains corps de police locaux dans la définition de leur mandat.

Certains commentateurs ont regretté que

le Tribunal fédéral se soit contenté, dans cette affaire, d'examiner la seule question de la répartition des compétences entre l'Etat central et les cantons, négligeant notamment d'évoquer les abus dont s'est rendue coupable la police fédérale dans le cadre de son action préventive et d'évaluer la nécessité même d'une police politique. Ce regret n'est pas justifié. Les questions posées aux juges étaient bien définies et dans une démocratie semi-directe telle que la nôtre, il n'est pas sain que la justice déborde le cadre strict de sa mission. Toute cette affaire relève d'abord d'un traitement politique: une initiative populaire a été lancée, un projet de loi va être incessamment déposé. Le souverain aura donc l'occasion de se prononcer. ■

## Une place pour l'économie au Conseil fédéral

(suite de la première page)

défendre devant le peuple; à cause de sa complexité, il est aisé de l'attaquer avec une propagande simpliste, voire malhonnête, qui déficelle les composantes du paquet. Les coalitions négatives se font plus facilement que les majorités positives.

Il est probable que la démocratie directe, telle que pratiquée actuellement, se prête mal aux paquets, quel que soit leur contenu. Peut-être faudrait-il se contenter, dans ces cas, de poser des questions de principe, du genre: «Acceptez-vous la modification de l'article 36 de la Constitution fédérale: L'impôt sur le chiffre d'affaire est remplacé par une taxe à la valeur ajoutée?»

Il serait peut-être ainsi possible d'éviter de donner raison aux pessimistes: ceux qui prétendent que notre système politique n'est pas adapté aux choix importants auxquels nous serons confrontés ces prochaines années et qu'une décision importante ne pourra se prendre que sous une pression extérieure encore plus grande.

WL

SMOG ESTIVAL

## Les moyens d'agir pour les cantons

(pi) Le Conseil fédéral a pris une décision habile: la vitesse sera limitée sur les tronçons d'autoroute à l'intérieur des cantons qui souhaitent de cette manière lutter contre les concentrations estivales d'ozone. On sait qu'elles sont à l'origine de nuisances pour les personnes ayant des difficultés respiratoires, celles qui effectuent des travaux pénibles et les sportifs. Les cantons sont responsables de présenter à Berne un plan de mesures pour lutter contre la pollution; si la plupart sont en retard, d'autres avaient fait des propositions qui n'avaient pas été agréées par les autorités fédérales — on se souvient de la ville de Winterthur qui souhaitait diminuer la pollution en réduisant la vitesse sur l'autoroute de con-

tournement à 80 km/h. Cette attitude contradictoire avait contribué à désintéresser plusieurs cantons de la question; ils pensaient ainsi pouvoir se décharger à bon compte sur la Confédération.

Le Conseil fédéral leur donne aujourd'hui les moyens d'agir. Cette seule limitation de vitesse, pour spectaculaire qu'elle soit aux yeux des clubs de défense des automobilistes, ne suffira pourtant pas à supprimer toute concentration d'ozone: les autorités fédérales ne se font aucune illusion à ce sujet. Mais quelques cantons auront ainsi fait un pas dans la bonne direction; on attend maintenant de la part de ceux qui ne souhaitent pas user de cette possibilité qu'ils fassent rapidement d'autres propositions.

Car jusqu'à maintenant, même si peu de gens osent contredire le but à atteindre, nous avons dans ce domaine entendu bien plus de critiques passionnelles que de propositions constructives. ■

# L'avant-paraphe<sup>1</sup>

*La substance de l'EEE est d'une valeur inestimable.*  
 Franz Blankart, 31 mai 1991

(ag) Ce mort, enterré plusieurs fois et sans certificat de décès par les médias, se porte bien. Il tient la route. Il touche au but. Les négociateurs suisses ont fait pendant une journée entière le point sur l'état des travaux. Plusieurs dossiers restent ouverts. Certains sont délicats. Mais l'essentiel semble acquis. Le secrétaire d'Etat Franz Blankart, dans une introduction très personnelle de ton, a en avant-première remis son épreuve (dans les deux sens du terme) à l'opinion publique, sous réserve bien sûr du dernier bouclage et de l'appréciation du Conseil fédéral.

## Un style

D'ordinaire, la langue politique officielle est de bois. Au sommet est requise la prudence, qu'impose notamment la collégialité; quant aux fonctionnaires, ils ont une obligation de réserve, ni la décision finale, ni la responsabilité politique ne leur appartenant.

Les négociateurs suisses échappent à cette uniformité. A côté des responsables — «plus gründlich, je meurs» — d'autres ne craignent pas, avec un bémol de précaution, de donner leur conviction personnelle. «Je suis pour l'adhésion à la Communauté» dit par exemple M. Jacot-Vuillermoz, directeur-adjoint à la Direction du droit international pu-

blic. M. Blankart, lui, donne à ses appréciations une sorte de recul historique et philosophique. D'abord une vue sévère et aristocratique de l'égoïsme helvétique: «Rien ne serait plus dommageable que l'introversion bucolique, le repliement petit-bourgeois sur notre marché intérieur et sur des intérêts purement locaux». Le discours est apparemment libéral: «L'EEE amènera de l'air dans ce pays, déréglémentera nos structures économiques figées», mais il est surdéterminé aussi par une inquiétude d'être coupé de la jeunesse, peur de vieillir ou goût de séduire: «Les jeunes se sentiront de nouveau à l'aise dans ce pays.»

Cette philosophie n'entraîne pas Franz Blankart dans des schémas préconçus; il croit à la négociation entre gens de bonne foi et de bonne compagnie; il pense que, si on laisse à la porte les illusions doctrinaires, les problèmes sont solubles. Il faut du pessimisme pour bien mesurer les motivations égoïstes des partenaires et de l'optimisme, car elles sont surmontables, quand l'accord est un moindre mal par rapport à l'échec. «Le Conseil fédéral, lisez Franz Blankart, est entré dans cette négociation sans illusions et avec un scepticisme créatif.»

En apparence, il y a un jeu dialectique classique: la philosophie guide l'action, puis aide à se satisfaire des résultats de l'action. Mais cette sagesse est doublée d'un autre jeu quand le langage personnel est à la fois une manière de se découvrir, de se livrer sans stéréotype, mais en même temps un art de se rendre moins saisissable, car non réductible aux catégories conformistes.

## Les problèmes en suspens

Il y a peu de choses encore en suspens dans la négociation qui soient d'une importance telle que l'ensemble puisse en être compromis. Mais d'une part sur chaque objet il faut aller jusqu'au bout des mises au point; d'autre part le Conseil fédéral cherche à limiter les blocages corporatistes, en vue d'une vota-

tion<sup>2</sup>. Restent le transit alpin et l'agriculture<sup>3</sup>. Pour le transit, on sait que la Communauté ralliée (théoriquement) au principe du trafic combiné n'exige ni l'abandon de la limite des 28 tonnes, ni un corridor alpin. En revanche, le Conseil fédéral devra autoriser des exceptions. La négociation est bilatérale mais, quoi qu'en dise la Suisse, liée à l'ensemble du traité.

Quant à l'agriculture, l'exigence redoutable de la Communauté est l'introduction d'une clause évolutive probablement bilatérale (mais ce n'est pas encore acquis) où le principe d'un démantèlement ou assouplissement progressif serait reconnu. La Suisse craint et le principe et la superposition des concessions GATT et CE. A suivre, en notant que la participation aux fonds structurels européens pourra, c'est le cas de dire, servir de monnaie d'échange.

## L'institutionnel Janus

Le dossier semble bouclé tel que nous l'avons analysé (DP 1040) en ce qui concerne le droit évolutif. Chaque pays ratifie les nouvelles normes selon ses règles constitutionnelles. Si l'un dit «non», il bloque l'ensemble de l'AELE. Se met alors au travail un comité mixte

### Réunion ministérielle entre la Communauté européenne, ses Etats membres et les pays de l'Association européenne de libre échange Déclaration commune

Art. 20. Rappelant que les décisions au niveau de l'Espace économique européen sont prises par consensus de la Communauté et des pays de l'AELE s'exprimant d'une seule voix, ils ont reconnu que si une difficulté sérieuse et importante surgissait dans les domaines relevant, dans les pays de l'AELE, de la compétence du législateur, cette difficulté devrait faire l'objet d'un examen par le comité mixte qui s'efforcera avant tout de rechercher une solution acceptable pour les parties, qui permettrait de conserver l'accord dans son intégralité sans préjudice de la possibilité de recourir ultérieurement, si nécessaire, à la clause de sauvegarde générale et à des mesures de rééquilibrage proportionnées.

## L'obstacle statistique

Un des obstacles que rencontrent les négociateurs est le défaut de statistiques.

La Suisse craint que trop de capitaux étrangers s'investissent dans l'immobilier. Mais elle ignore quelle est la part de la propriété suisse en mains étrangères. Elle en est réduite à faire des estimations: 15%!

Pour qui veut pousser des hauts cris, pas crédible d'ignorer cela même dont on se plaint tant.

qui a pour mission de trouver une solution acceptable pour les parties. En suivant la déclaration adoptée par les ministres le 14 mai, cette solution devrait permettre «de conserver l'accord dans son intégralité» (*lire en encadré l'article 20 de la déclaration commune*). A défaut l'AELE (ou le pays récalcitrant ?) invoquerait une clause générale de sauvegarde avec les mesures de rééquilibrage (lisez repréaillies) proportionnées. C'est donc abusivement que l'on parle de droit de veto. Il ne s'agit que de la règle d'unanimité requise par l'AELE, mais elle n'a pas d'autre effet que d'obliger l'ouverture de négociations devant permettre, malgré tout, l'application du nouveau droit. Même si la clause de sauvegarde devait ensuite être invoquée, pourrait-elle durablement avoir un caractère permanent ? C'est un compromis chauve-souris. Ma souveraineté est intacte, voyez mon veto. La cohésion de l'Espace ne sera pas compromise, voyez l'article 20 de la déclaration interministérielle. Comme nous l'avons déjà dit, seul le maintien total du droit référendaire, même pour la ratification d'une deuxième mouture, préserve d'une semi satellisation. A cette stricte condition, l'«honneur» est sauf.

### Appréciation

Le Conseil fédéral attend, c'est naturel, la conclusion des travaux pour décider s'il paraphe et propose la ratification. Patience. Mais il semble que sa religion est faite. L'enjeu dès lors sera d'importance. Car l'échec aurait des conséquences lourdes. Il ne s'agit pas d'un projet que l'on peut remettre sur le métier comme nous en avons tant l'habitude. L'engagement devant le corps électoral devra être d'une autre nature: une fois le choix fait, la défense du traité ne laissera pas de place aux arrières-pensées. ■

<sup>1</sup> Il est prévu pour le 25 juin à Salzbourg. La Communauté devra encore le présenter au Parlement européen et à la Cour de justice européenne qui examinera sa compatibilité avec d'autres traités. Pas de signature avant l'automne.

<sup>2</sup> Une conférence ministérielle aura lieu le 28 juin pour les derniers arbitrages. Puis la Commission et les représentants de l'AELE rédigeront les 24-25 juin les ultimes phrases.

<sup>3</sup> Pour la libre circulation des personnes et des capitaux s'investissant dans l'immobilier la Suisse fera une déclaration unilatérale pour annoncer qu'elle se réserve de faire jouer la clause de sauvegarde.

### ETHIQUE

## Le refus de débattre

(jd) Peter Singer est un philosophe australien, préoccupé par les questions de vie et de mort telles qu'elles se posent dans un monde marqué par les progrès de la technique médicale. Ces questions, concrètement tranchées chaque jour dans le secret des divisions de soins intensifs, ont peine à trouver droit de cité dans le débat public. Qu'est-ce que la vie humaine, qu'est-ce qu'un être humain ? Singer, qui se situe dans le courant de l'éthique utilitariste — le plus de bonheur pour le plus grand nombre — se refuse à faire de l'appartenance à l'espèce humaine une caractéristique morale décisive qui impliquerait un droit à la vie particulier. Faut-il prolonger artificiellement la vie d'un nouveau-né gravement handicapé au prix de grandes souffrances, la vie d'une personne dans le coma qui est nourrie et qui respire grâce à des moyens techniques ? L'euthanasie active n'est-elle pas préférable à l'euthanasie passive souvent cause de douleurs physiques et morales ? Dans son ouvrage *Ethique pratique*, Singer développe et nuance sa réflexion. Ses adversaires

par contre ne retiennent que quelques-unes de ses affirmations pour justifier leur indignation. En Allemagne deux conférences ont dû être annulées et une troisième a été interrompue par le chahut des opposants avant même que Singer ait pu s'exprimer. La gauche et les Verts ont qualifié le philosophe australien de complice d'assassinat et sa pensée de fasciste.

Invité par l'institut de zoologie de l'Université de Zurich à s'exprimer sur les droits des animaux, Singer a dû à nouveau renoncer à prendre la parole devant les sifflets d'une partie du public, une manifestation bruyante de handicapés et une agression physique. Lorsque dans les pays germanophones Singer est accueilli aux cris de «Singer dehors», il pense, lui le fils d'émigrés juifs autrichiens, que les nazis aussi criaient «les Juifs dehors». Maigre consolation: si le philosophe australien a peine à se faire entendre par le public de langue allemande, ses livres connaissent un succès inattendu depuis ces manifestations d'intolérance. ■

## MÉDIAS

Glané dans les comptes rendus de la conférence de presse de Publicitas: l'entreprise détient 45% du marché des annonces en Suisse et réalise 58,9% de son chiffre d'affaires dans notre pays; Publicitas et ses partenaires, les journaux, vont connaître des temps difficiles; la *Tribune de Genève* (qui lui appartient) n'est pas au mieux de sa forme; le processus de concentration et de rationalisation de la presse bat son plein sur le marché suisse. Cela explique bien des changements annoncés récemment sur le marché des médias romands.

L'expérience d'un supplément féminin commun à quatre quotidiens romands se termine. *Vous* ne paraîtra plus. *La Liberté* de Fribourg annonce «la fin d'une belle expérience». Simultanément le quotidien fribourgeois offrira cet automne comme innovation «une information en profondeur,

par une approche magazine quotidienne». On sent la proximité de l'apparition d'un nouveau concurrent en Suisse romande.

A la fin du mois *The European* publiera un rapport sur le 700<sup>e</sup> et en profite pour collecter des annonces.

L'imprimerie Dietschi d'Olten vient de mettre en service ses nouvelles installations techniques et publie un supplément à ses trois quotidiens de trois tendances. Profitons-en pour jeter un coup d'œil aux rédactions: *Oltner Tagblatt*: 16 personnes; *Solothurner Nachrichten* (démocrate-chrétien): 7 personnes; *Solothurner AZ* (gauche): 4 personnes.

Actuellement, le Téléjournal de 19h30 de la TSR passe le samedi sur TV 5 et celui de la RTBF le dimanche soir. L'extension de la diffusion est prévue avec une diffusion quotidienne une semaine sur deux en alternance avec le journal belge.

# Langues de feu et langue de bois de la Pentecôte

Or donc, 24 Heures dans son édition de Pentecôte publie un dossier de deux pages sur la banque et l'éthique. D'abord un article introductif «La valeur de l'éthique» qui nous apprend que les choses changent dans le monde de la finance, avec un encadré renvoyant à quelques publications récentes sous le titre «Lire pour réfléchir»: Merci !

Le reste de la première page est un compte rendu d'un entretien avec M. Henri Plomb, intitulé «Avant et après octobre 1987», alors que la deuxième page du dossier est consacrée à trois portraits-interviews de banquiers ou hommes d'affaires plus préoccupés de morale que de profit. A vrai dire, on n'est pas surpris de retrouver ici M. Philippe de Weck, un dinosaure de la vertu confessée,

qui, depuis un quart de siècle, est cité ou mis en scène chaque fois qu'il est question du thème de l'argent et de la morale. Vient ensuite M. Patrick Odier qui illustre la banque protestante de Genève, où, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'habit fait toujours le moine. Plus intéressant est de découvrir que M. Jürg Stäubli est lui aussi tenaillé par la déontologie et qu'il valorise le travail d'équipe; «*Sur le sujet Jürg Stäubli s'emballe. C'est vrai qu'on ne sent pas beaucoup le poids de la hiérarchie dans son bureau, installé dans un duplex de la rue Gautier, où tous les styles se côtoient dans une joyeuse harmonie kitsch, où l'habillement fleurit bon la décontraction*», nous précise le journaliste qui adopte un ton plus primesautier pour présenter ce dernier personnage. Impossible de confondre le kitsch et le lingot de tradition séculaire !

## Les crayons de la Grâce

Le lecteur est d'abord convié à quelques confidences. M. de Weck: «*La première fois que j'ai vraiment abordé des questions éthiques, j'étais directeur à l'UBS Genève. J'avais 39-40 ans. Un jésuite que je connaissais m'a simplement demandé comment je pouvais, dans mon métier, être en ordre avec ma conscience. Cette remarque a déclenché en moi une profonde réflexion sur le pourquoi de mon action, sur le but final de l'activité bancaire et économique.*» Hélas, il garde pour lui les résultats de sa réflexion, et force sera de constater que ces états d'âme sont le fait de tout un chacun, quelle que soit la profession envisagée, avec cette particularité toutefois que M. de Weck a fait une rencontre providentielle à l'âge où le commun des mortels croise le démon de midi. Quant à M. Odier, il note avec humilité: «*Mon père s'était déjà retiré de la banque lorsque les associés de L.O. & Cie m'ont demandé de les rejoindre. C'était anormal de se retrouver associé à 30 ans, si jeune. J'avais tout*

à apprendre. Cinq ans plus tard, je commence à me sentir capable de juger en toute quiétude, sans oublier que je suis un privilégié.» Ciel ! que de lourdes croix insoupçonnées sur les fines rayures du costume trois-pièces !

## Les secrets de l'éthique

Au-delà des images il est légitime de se demander où mènent ces professions de foi et quel est la fin de ces articles. Le patricien fribourgeois tend à identifier éthique et religion, mais cela semble bien formel s'il ne donne aucun exemple concret où la réflexion éthique peut, ou doit, déterminer la décision financière. Dès lors quand il évoque sa mission de restructurer la Banque Vaticane, «*Nous sommes en train de construire une banque solide, purgée du passé*», de quel passé veut-il parler ? Celui de la Rome païenne et des banquiers de Julien l'Apostat ?

Le credo de M. Odier et d'un classicisme bien connu des damnés de la Terre: «*Notre banque a une charte, qui rappelle que nous sommes une association de personnes dont les valeurs reposent sur la déontologie professionnelle, la solidarité et les intérêts de la clientèle. Nous disons à nos agents: "L'intérêt supérieur de nos clients prime."*» De même nul ne pourra douter des vertus d'une bonne éducation: «*Tout à l'heure, un client viendra me voir. Il aura parcouru des milliers de kilomètres. Cela fait plus d'un an que nous ne nous sommes pas revus. Nous passerons d'abord du temps à nous raconter nos vies, avant de nous plonger dans les dossiers.*» Quels conseils va prodiguer le banquier ? Nous ne le saurons pas. L'ascèse protestante conduit donc à l'universel, mais les voies du salut demeurent l'apanage des nantis.

## Le journaliste et le maquettiste

J'ignore si le visiteur de M. Odier avait pris le même avion que M. Klaus Jacobi qui, quelques jours avant la parution de ces articles, revenait de Manille et déclarait que la Suisse devrait réviser sa procédure de l'entraide judiciaire, qu'il était intolérable qu'il faille tant de temps

## ici et là

Colloque interdisciplinaire «**Guerre – conflits – paix**» à l'Université de Fribourg jusqu'au 8 juin et les 20 et 21 juin. Renseignements: Commission de coordination interdisciplinaire, c/o Rectorat Miséricorde, 1700 Fribourg.

## DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

Catherine Dubuis

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Michel Busch

**Abonnement:** 70 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9

**Composition et maquette:** Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

**Impression:** Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## «Jules Vallès, peintre d'histoire»

Si l'on en croit l'Écriture Sainte, il y a plus de joie dans le Ciel pour un pécheur repentant que pour dix justes qui n'ont point péché...

Ceci permet de penser que le camarade Cherpillod va au-devant de réjouissances considérables — car il vient de faire paraître enfin son *Jules Vallès*, annoncé depuis des années.

Disons tout de suite que si l'attente fut longue, elle n'est pas déçue aujourd'hui: ce petit livre (140 pages) est un grand livre.

D'autres préfèrent les sentiers battus, je dirais même: piétinés — Rousseau, Stendhal, Hugo (!), Baudelaire ou

---

pour que les Philippins récupèrent l'argent détourné par le défunt dictateur. Dans son voyage asiatique notre secrétaire d'Etat aura peut-être examiné comment les banquiers des pays riches pourraient orienter les capitaux pour endiguer le flot de réfugiés économiques qui submerge l'Occident ?

Il y avait donc de quoi donner du contenu à ces entretiens de salon avec les banquiers helvétiques. En juin le Conseil des Etats va ouvrir le débat parlementaire sur l'adhésion de la Suisse au FMI: cela concerne les banquiers, ce choix relève de l'éthique, les lecteurs de *24 Heures* sont susceptibles de s'y intéresser !

Ainsi, alors que je me demandais ce que je devais admirer davantage, de la vertu des interviewés ou de la simplicité du journaliste, je m'avisai que les deux pages du dossier étaient encadrées par les deux titres suivants: à la page 46 «Mieux comprendre les requins» et à la page 49 «Les pâtées du chien-chien»; la déontologie de l'information avait-elle glissé de la salle de rédaction à l'écran du maquettiste ?

Michel Busch

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Michel Busch est historien; il enseigne au Gymnase de la Cité, à Lausanne.

Flaubert... Cherpillod, lui, choisit un écrivain peu connu, mal connu et disons-le: méconnu — ces vingt dernières années, je ne vois guère que l'excellente étude de Guillemain, formée des trois préfaces qu'il donna pour Rencontre à la trilogie (*L'Enfant*, *Le Bachelier*, *L'insurgé*), et la grosse monographie de Max Gallo — également estimable, mais écrite elle aussi par quelqu'un «qui n'en est pas»; je veux dire: par quelqu'un qui n'a pas connu la misère et la faim; la révolte et l'engagement politique à-tout-va...

*Jules Vallès peintre d'histoire*: au vrai, ce sont deux histoires que Cherpillod nous offre en un volume: celle de Vallès et la sienne.

D'ailleurs il s'en explique:

*Ah, n'entrez pas ici, rationalistes, vous qui me demandez une analyse exhaustive, une étude sérieuse, donc de la prose, car vous seriez déçus, volés. Travail de savant ni ouvrage de faux jeton que rédige un politicien, l'heure de la canonisation venue, afin d'édifier ses électeurs — je veux dire les concierges — dont les pères désignent à la vindicte les communaux, ce livre, à cent lieues de la biographie ou de l'objet disséqué, c'est ma vie même: un homme s'exprime sur une passion.*

Et encore:

*Vallès reposant au Père-Lachaise, pas très loin du mur où les lignards couchèrent en joue les fédérés et leur songe fier, l'ancêtre y est bien: que ce mémorial célèbre sa survie, son œuvre agissante, l'espoir encore debout !*

Je disais: l'histoire de Vallès... l'histoire de Cherpillod...

*Le patronat redoute que le mal dont il est imprégné (qui donc: il ? Vallès ou Cherpillod ?) ne se répande, ne contamine les saints éléments, les collaborateurs indemnes tandis que les ouvriers rejettent l'instruit pour son inguérissable altérité: il pue tout autant à leur nez.*

Ou encore ceci, qui s'applique aux deux écrivains:

*Les propriétaires de journaux ne tarisaient pas d'éloges sur son coup d'œil exceptionnel, vantaient son coloris, mais réclamaient des natures mortes, des*

*paysages, bref, de la peinture de genre: cependant, messire Vallès était un peintre d'histoire.*

Coup de griffe, au passage, contre les tenants de l'art pour l'art, les amateurs d'«écriture»:

*Il n'y avait, à les entendre, qu'une cause qui valût la peine d'être défendue, celle des petits signes dont les navigateurs phéniciens s'étaient servis dans un dessein commercial, délivrés de toute entrave utilitaire, désormais. (C'est moi qui souligne !)*

Je crois que c'est Faguet qui disait que l'*Histoire de la Révolution française* de Michelet donne pour le sujet traité un intérêt passionné — et le désir d'en aller chercher l'histoire ailleurs.

Peut-être en dirais-je autant du livre de Cherpillod. Il le sait bien, d'ailleurs: «*Je m'embrouille, je bégais*», écrit-il, quand il en arrive à la Commune.

... Et puis non ! Plutôt le désir de reprendre le livre une seconde fois, à tête reposée — et c'est pourquoi j'y reviendrai. ■

### EN BREF

Marc E. Suter, le nouveau président du Grand Conseil bernois, est paralégique et se déplace dans une chaise roulante. Invalide à la suite d'un accident de voiture pendant ses études, il les a terminées et mène non seulement une activité professionnelle normale, mais aussi une carrière politique. Marc E. Suter est député radical.

Le 31 août des Oberlandais et des Jurassiens bernois se réuniront à la patinoire de Tramelan pour mieux se connaître. Au menu du repas de midi: plat bernois.

Que fait une commune argovienne située à 15 kilomètres du centre de Zurich et qui ne trouve pas d'enseignant pour les écoliers de première et deuxième année ? Islisberg a publié une annonce dans un journal zurichois avec photo des élèves et invitation aux intéressés à prendre contact avec le recteur de l'école communale ou un membre de la commission scolaire.

# Pas (trop) de mélanges

(fb) Le Conseil national débatta le 10 juin d'un rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés. Pas de surprise confondante mais la confirmation de quelques tendances, l'esquisse de certaines évolutions et un concept d'ensemble à vrai dire assez détestable.

Répondant à un postulat de la commission de gestion du Conseil national, le rapport aborde de manière globale main-d'œuvre étrangère (1,1 million de personnes à fin avril) et requérants d'asile; ceux-ci (64 000 personnes qui constituent pour la plupart une main-d'œuvre précaire) sont décomptés habituellement parmi les étrangers non résidant en Suisse (avec les saisonniers, les fonctionnaires internationaux et les détenteurs d'une autorisation de courte durée). On retrouve là un écho du rapport sur la stratégie en matière d'asile dans les années nonante, qui préconisait d'intégrer la problématique des requérants à l'ensemble de la politique à l'égard des étrangers. De même lorsque le Conseil

fédéral propose d'abandonner prudemment des contingents rigides par type de permis (150 000 saisonniers, 10 000 permis B nouveaux par an), et de s'en tenir à une prise en compte globale de la proportion d'étrangers par rapport aux Suisses.

Il y a cependant encore du chemin à faire pour intégrer à la réflexion les quelque 150 000 clandestins qui font eux aussi partie intégrante de notre économie. Ils sont à peine mentionnés mais rien n'est proposé soit pour adapter les secteurs qui en sont tributaires (restauration, hôtellerie...) de manière à pouvoir s'en passer, soit pour prendre acte dans la politique des étrangers du besoin de personnel non qualifié que cela révèle.

Pour le reste, l'OFIAMT a manifestement fait prévaloir sa *Realpolitik* face aux vues plus idéalistes du rapport de 1989. La théorie des trois cercles est significative: liberté d'établissement pour les ressortissants de la CE et de l'AELE; EEE oblige; recrutement d'autres travailleurs utiles à l'économie dans un

deuxième cercle limité aux Etats-Unis, au Canada et peut-être à certains pays de l'Est: des pays blancs et chrétiens; en principe pas de permis pour le reste du monde, sauf cas exceptionnel: que les Barbares restent entre eux. La distinction entre le deuxième et le troisième cercle est fondée, en toute bonne conscience, sur la volonté d'éviter des problèmes d'intégration par l'exclusion d'une immigration qui ne serait pas culturellement proche.

En vérité, on ne voit pas pourquoi on appauvrirait artificiellement la diversité de provenance des étrangers: l'économie fait, déjà, un premier choix en ne sollicitant des permis que pour ceux qu'elle souhaite engager. Et il est regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas saisi l'occasion (particulièrement dans un rapport qui contient comme il se doit des considérations profondes sur la disparité entre le Nord et le Sud) pour intégrer l'idée du permis de durée limitée non renouvelable, en tant que coopération au développement de pays choisis par une aide à la personne. Sous le vernis humaniste, c'est l'égoïsme national (étendu à l'Europe) et la peur de l'autre qui dominent. ■

BORGEAUD, CHAPPAZ, SOLIER À SAINT-MAURICE

## «L'Eglise qui enseignait la poésie»

Le 23 mai dernier, dans la grand salle du Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice, avait lieu une rencontre du public avec Georges Borgeaud, Maurice Chappaz et Tristan Solier, sous les auspices du Crédit Suisse en coproduction avec *RSR-Espace 2*. Isabelle Rüf était la présentatrice de cette soirée.

Tour à tour, les trois écrivains ont évoqué leurs souvenirs de Saint-Maurice avant et pendant la guerre: les fortes personnalités de maîtres tels que Norbert Viatte, éveilléur d'écriture lui-même tragiquement frappé de stérilité créatrice, Edmond Humeau, feu follet enflammant les jeunes imaginaires, Alexis Péry et tant d'autres, musiciens, poètes et peintres à leurs heures, pour la plupart puissants formateurs d'âmes.

Chappaz rappelle qu'en ce temps-là de sa vie, il n'y avait que deux voies, la prêtrise ou l'écriture; et que l'un des dogmes de la théologie affective enseignée à Saint-Maurice était que tous les artistes étaient sauvés... d'office!

Borgeaud se souvient d'Edmond Humeau: «*Il a réussi à me faire cracher mon secret.*» Cet enseignant-poète lisait aux élèves des poèmes de Claudel, Reverdy, Supervielle, sans nommer leurs auteurs. Borgeaud a alors ce cri du cœur: «*Aimer sans connaître les noms, c'est très agréable.*» Norbert Viatte avait dans sa chambre une reproduction de Renoir, représentant une jeune fille très provocante, et affirmait aux jeunes gens stupéfaits et complices que la présence féminine est indispensable. Commentaire de Borgeaud: «*Il y avait naturellement aussi une Vierge, dans cette chambre, mais ça fait partie du bagage! Tandis que la jeune fille de Renoir...*»

Solier dit la volupté de la désobéissance apprise à Saint-Maurice, le sens du sacré conservé et retrouvé intact dans le combat libertaire (la lutte pour l'indépendance du Jura). Il dit aussi les contacts permanents qu'impose la vie en internat, et qui rendent toute tricherie impossible. Il dit encore la griserie per-

due des lectures interdites, Cocteau sous les draps, à la lampe de poche; et la frustration inouïe devant le passage de l'Orient-Express illuminé, l'espoir fou d'un arrêt sauvage qui jamais ne se produisait.

Face à un parterre de jeunes élèves frémissements, applaudissant à tel ou tel propos, tandis que Georges Borgeaud tourne la roue étincelante de ses formules, Maurice Chappaz ne cesse de s'étonner devant le mystère du monde et Tristan Solier se tait. Ces trois vieux messieurs, ces trois anciens élèves de Saint-Maurice sont aussi, sont d'abord des écrivains et des artistes. Il me semble qu'on l'a un peu oublié l'autre soir. Relisons donc *Le Préau* de Borgeaud et cet admirable texte de Maurice Chappaz, «L'Eglise qui enseignait la poésie», paru dans *La révolution d'Agaune* de Fernand Gay (Nyon, Cyclade SA). Et regardons les vignettes de Solier (car il est aussi peintre) qui accompagnent les poèmes de son frère et ami Jean Cuttaz. La soirée sera diffusée dans l'émission «Fenêtre sur nos soirées» le dimanche 16 juin 1991 dès 14 heures sur *Espace 2*.

Catherine Dubuis